



Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 11

Conseillers votants : 11

Date de la convocation :

20 mars 2025

Nombre de membres :

En exercice : 11

Présents : 11

Excusés : 0

Absent : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL 2025 04 03

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques GARNIER, Maire de Cour et Buis.

Les Conseillers Municipaux	Présents	Excusés	Absents
GARNIER Jacques	X		
ORSINGHER Philippe	X		
MOULIN Philippe	X		
TOGNARELLI Arlette	X		
MARTINEZ Yann	X		
JOURDAN Denis	X		
RANCON Corinne	X		
RIGOUDY Florence	X		
DOLENZ Jean-Claude	X		
ROUSSEAU Jacques	X		
RENARD Muriel	X		

Secrétaire de séance : Yann MARTINEZ

Procurations : -

Objet : BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal, après présentation, d'approuver le Budget Primitif 2025 de la commune qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
Chapitre	libellé	Proposition
011	Charges à caractère général	306 356.19
012	Charges de personnel	284 150.00
023	Virement à la section d'investissement	0.00
65	Subvention et indemnités élus	74 402.00
66	Intérêts d'emprunts	35 000.00
67	Charges exceptionnelles	500.00
68	Dotations aux provisions demi-budgétaires	500.00
022	Dépenses imprévues	0.00
042	<i>Dotation aux amortissements</i>	0.00
Total dépenses de fonctionnement		700 908.19

Recettes		
Chapitre	libellé	Proposition
013	Atténuation de charges	4 000.00
70	Produits des services	35 200.00
73	Impôts et taxes	60 300.00
731	Impositions directes	400 000.00
74	Dotations	95 800.00
75	Autres produits	65 200.00
77	Produits exceptionnels	0.00
002	Résultat reporté	40 408.19
Total recettes de fonctionnement		700 908.19

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses		
Opération	libellé	Proposition
101	Bâtiments communaux	40 000.00
1013	Mairie	0.00
105	Voirie	0.00
113	Projet école	100 000.00
OPFI	Opération financière	1 260 000.00
REPORT DES RESTES A REALISER		0.00
Total dépenses investissement		1 400 000.00
Recettes		
Opération	libellé	Proposition
101	Bâtiments communaux	0.00
1173	Projet école	427 657.86
OPFI	Opération financière	972 342.14
OPNI	Opération non individualisée	0.00
REPORT DES RESTES A REALISER		0.00
Total Recettes Investissement		1 400 000.00

Application de la fongibilité des crédits :

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire en autorisant le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans le cadre de cette autorisation, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Ceci étant exposé, le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

-Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

- APPROUVE le Budget Primitif 2025 de la commune
- D'AUTORISER le Maire à procéder, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
- DE FIXER la limite de ces mouvements à 7,5 % (à modifier le cas échéant, 7,5 % étant le maximum) des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre les mesures et signer les documents nécessaires à son exécution.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jacques GARNIER



Cour et Buis le 02 04 2025

Certifié exécutoire, les formalités de publicité ayant été exécutées :

Le secrétaire de séance,
Yann MARTINEZ



Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux auprès du Maire de Cour et Buis peut également être déposé. Cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le 02/04/2025



ID : 038-213801343-20250402-20250403-DE